



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 février 2014  
Français  
Original: anglais

---

### Commission des stupéfiants

#### Cinquante-septième session

Vienne, 13-21 mars 2014

## Informations à l'intention des participants

### I. Débat de haut niveau

#### Date et lieu

1. Le débat de haut niveau de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants se tiendra les 13 et 14 mars 2014, dans la salle des séances plénières du bâtiment M du Centre international de Vienne (CIV), Wagramer Strasse 5, 1220 Vienne. L'ouverture officielle aura lieu le jeudi 13 mars 2014 à 9 h 30. Les représentants sont priés de gagner leur siège avant 9 h 15.

#### Mandat

2. Dans sa résolution 56/12, intitulée "Préparatifs de l'examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue", la Commission a décidé que l'examen de haut niveau des progrès réalisés dans l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action serait mené au cours de sa cinquante-septième session, en 2014, pendant une période de deux jours, outre les cinq jours habituellement prévus pour ses sessions ordinaires au premier semestre. Elle a également décidé que l'examen de haut niveau consisterait en un débat général sur le thème "Progrès réalisés et difficultés rencontrées dans l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue" et en des tables rondes sur les trois axes clefs du Plan d'action.

#### Débat général

3. La liste des orateurs pour le débat général sera publiée dans le Journal. Les déclarations seront limitées à cinq minutes, afin que les représentants de tous les États Membres puissent s'exprimer. Au cas où le niveau auquel une déclaration doit être faite est changé par la suite, l'orateur sera transféré au créneau disponible



suivant de la catégorie correspondante. Les participants peuvent s'échanger leurs créneaux conformément à la pratique établie des Nations Unies. Dans ce cas, les parties concernées doivent adresser une notification écrite au Secrétariat. Les orateurs absents, quand vient leur tour de parole, seront automatiquement transférés au créneau disponible suivant de leur catégorie à la même séance.

4. Tous les représentants qui feront des déclarations à l'occasion du débat général sont priés d'en communiquer par avance le texte au Secrétariat (par courriel, à l'adresse [sgb@unodc.org](mailto:sgb@unodc.org)). Les orateurs des États Membres devront informer le Secrétariat s'ils ne souhaitent pas que leur déclaration soit publiée sur le site Web de la Commission. Les représentants qui souhaitent que leur déclaration soit distribuée aux États et aux organisations assistant à la session de la Commission devraient en fournir au minimum 200 exemplaires au Secrétariat.

#### **Tables rondes**

5. À sa cinquante-sixième session, la Commission a, dans sa résolution 56/12, décidé que les tables rondes porteraient sur les trois axes clefs du Plan d'action:

a) Réduction de la demande: réduction de l'usage illicite de drogues et de la toxicomanie selon une approche globale;

b) Réduction de l'offre: réduction de l'offre illicite de drogues; contrôle des précurseurs et des stimulants de type amphétamine; et coopération internationale pour l'éradication des cultures illicites destinées à la production de stupéfiants et de substances psychotropes et pour le développement alternatif;

c) Coopération internationale: lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire.

6. On trouvera de plus amples informations sur l'établissement de la liste des orateurs pour le débat général et sur la forme et l'organisation du débat de haut niveau de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants dans le document E/CN.7/2014/13 (les documents de la cinquante-septième session sont disponibles à l'adresse [www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CND/session/57.html](http://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CND/session/57.html)).

#### **Tenue de réunions bilatérales pendant le débat de haut niveau**

7. Pour réserver des salles en vue de tenir des réunions bilatérales entre États Membres pendant le débat de haut niveau (les 13 et 14 mars 2014), on prendra contact avec les fonctionnaires du protocole de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONU) dont les noms suivent:

M. Teymuraz Gogolashvili, Fonctionnaire du protocole (liaison)  
(+43-1) 26060-3955

M. Nyron Sequeira, Assistant à la représentation et au protocole  
(+43-1) 26060-4499

8. Il est aussi possible d'envoyer un courriel à l'adresse [protocol@unvienna.org](mailto:protocol@unvienna.org). Il est rappelé aux États Membres qu'ils doivent, dans leur demande, indiquer la date, l'heure et la durée envisagées pour la réunion, ainsi que le nombre de personnes devant y participer.

## Médias

9. On trouvera des renseignements sur l'accréditation des représentants des médias souhaitant couvrir le débat de haut niveau et le débat ordinaire de la cinquante-septième session de la Commission à l'adresse [www.unis.unvienna.org/unis/fr/media/media\\_accréditation.html](http://www.unis.unvienna.org/unis/fr/media/media_accréditation.html).

10. Les représentants des médias détenteurs de cartes d'accès au Centre international de Vienne à validité permanente n'ont pas besoin d'accréditation supplémentaire. Pour de plus amples renseignements sur l'accréditation des médias, on s'adressera à [press@unvienna.org](mailto:press@unvienna.org).

11. Des informations plus détaillées sur les services et réunions destinés aux médias et aux délégations seront diffusés peu avant la réunion.

Interlocuteurs: David Dadge, Porte-parole de l'ONU DC  
[david.dadge@unvienna.org](mailto:david.dadge@unvienna.org)  
Tél.: (+43-1) 26060-5629

Reka Furtos, Fonctionnaire de l'information  
au Service d'information des Nations Unies  
[reka.furtos@unvienna.org](mailto:reka.furtos@unvienna.org)  
Tél.: (+43-1) 26060-83019

## II. Débat ordinaire

12. La cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants reprendra avec le débat ordinaire le lundi 17 mars 2014, à 10 heures, dans la salle des séances plénières du bâtiment M du Centre international de Vienne. Le Comité plénier de la Commission commencera ses travaux le lundi 17 mars 2014 à 15 heures dans la salle du Conseil A du bâtiment M.

13. L'ordre du jour provisoire annoté et le programme de travail ont été publiés sous la cote E/CN.7/2014/1 et sont disponibles sur la page Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC) consacrée à la cinquante-septième session de la Commission, à l'adresse [www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CND/session/57.html](http://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CND/session/57.html).

### Consultations informelles d'avant-session

14. La Commission est convenue que sa cinquante-septième session serait précédée, le mercredi 12 mars 2014, de consultations informelles devant faciliter les discussions sur les projets de résolutions distribués à l'avance. Ces consultations informelles se tiendront dans la salle du Conseil A du bâtiment M, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

### Déclarations

15. Les représentants qui feront des déclarations sont priés d'en communiquer par avance le texte au Secrétariat, de préférence par courriel ([sgb@unodc.org](mailto:sgb@unodc.org)), ou d'en remettre des exemplaires papier au fonctionnaire des séances se trouvant dans la salle des séances plénières. Les délégations souhaitant que leur déclaration soit

distribuée aux États et aux organisations assistant à la session devraient en fournir au minimum 200 exemplaires au Secrétariat.

### **Projets de résolutions**

16. Les États qui ont l'intention de soumettre des projets de résolutions à la Commission sont priés, conformément à la décision 55/1 de cette dernière, d'en communiquer le texte un mois avant le début de la session, c'est-à-dire, pour la cinquante-septième session, le jeudi 13 février 2014 à midi au plus tard. Le texte des projets de résolutions, contenant des indications quant au champ d'application envisagé, au calendrier de mise en œuvre prévu, aux ressources disponibles et autres, et accompagné d'une note de transmission officielle, doit être communiqué au Secrétariat sous forme électronique (fichier Word) à l'adresse [sgb@unodc.org](mailto:sgb@unodc.org).

17. Toute modification à un projet de résolution ayant déjà été distribué en tant que document officiel devra être portée sur la version officielle du texte revue par les services d'édition. Pour ce faire, les auteurs sont priés de se procurer le fichier Word correspondant auprès du Secrétariat. Toute révision devra être clairement indiquée à l'aide du système Word de suivi des modifications.

18. Les États Membres qui souhaitent se porter coauteurs de projets de résolutions peuvent signer la feuille correspondante au Secrétariat.

### **Tenue de réunions bilatérales pendant le débat ordinaire**

19. Pour réserver des salles en vue de tenir des réunions bilatérales entre États Membres pendant le débat ordinaire (du 17 au 21 mars 2014), on prendra contact avec les services suivants:

Groupe de la gestion des séances de l'ONUS  
[conference@unvienna.org](mailto:conference@unvienna.org)  
(+43-1) 26060-6564

20. Il est rappelé aux États Membres qu'ils doivent, dans leur demande, indiquer la date, l'heure et la durée envisagées pour la réunion, ainsi que le nombre de personnes devant y participer.

### **Manifestations parallèles**

21. Il est prévu qu'un certain nombre de manifestations parallèles et d'expositions se tiennent pendant le débat ordinaire de la cinquante-septième session de la Commission. Un programme sera mis en ligne sous peu sur le site Web de la Commission, à l'adresse [www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CND/session/57.html](http://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CND/session/57.html).

### III. Inscription

#### Inscription

22. Les coordonnées des représentants (nom, titre ou fonction, lieu de travail, numéros de télécopie et de téléphone et adresse électronique personnelle) devront être communiquées au Secrétariat, sur papier à en-tête officiel, dès que possible et au plus tard le mardi 11 mars 2014, aux services suivants:

Secrétariat des organes directeurs  
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche)  
Télécopie: (+43-1) 26060-5885  
Courriel: [sgb@unodc.org](mailto:sgb@unodc.org)

23. La mention des adresses électroniques personnelles permettra à tous les représentants de recevoir une réponse automatique confirmant leur préinscription. Cette réponse automatique contiendra par ailleurs un lien permettant aux participants de télécharger leur photo (fichier JPEG) et de recevoir ainsi plus rapidement leur carte d'identité ONU le jour de l'inscription.

24. Les représentants qui ne choisiront pas la formule de préinscription seront photographiés à leur arrivée à la Porte 1 du Centre international de Vienne.

25. Dans le cadre des mesures de sécurité, tous les participants devront présenter leur invitation ou une communication officielle indiquant leur qualité de représentant, ainsi que leur passeport ou une autre pièce d'identité officielle portant leur photo. La carte d'identité ONU doit être portée en permanence de façon visible dans l'enceinte du Centre international de Vienne. Tous les participants ainsi que leurs sacs et porte-documents seront soumis à un contrôle de sécurité à l'entrée du Centre.

26. L'inscription se fera au bureau des cartes d'identité, à la Porte 1 du Centre international de Vienne, le mercredi 12 mars 2014, de 8 heures à 16 heures. Étant donné que de nombreux participants sont attendus, les représentants sont invités à s'inscrire le mercredi 12 mars et à accomplir les formalités d'inscription avant 9 heures, le jeudi 13 mars 2014, s'ils veulent pouvoir assister à la séance d'ouverture.

27. Après accomplissement des formalités d'inscription, des cartes donnant accès à l'économat seront délivrées aux chefs des délégations d'États Membres, aux fonctionnaires des institutions spécialisées appartenant à la catégorie des administrateurs et à tous les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies détachés de lieux d'affectation autres que Vienne pour la session de la Commission.

28. Les missions permanentes sont encouragées à retirer les cartes d'accès de leurs représentants qui se seront préinscrits au bureau des cartes d'identité situé à la Porte 1, à partir du mardi 11 mars 2014.

#### Liste des participants

29. La liste provisoire des participants à la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants, débat de haut niveau compris, sera publiée le vendredi 14 mars 2014. Seuls les participants inscrits et ceux dont le nom aura été

officiellement communiqué au Secrétariat avant le mardi 11 mars 2014 pourront y figurer. Par conséquent, les gouvernements et organisations sont priés de communiquer rapidement les informations requises.

#### **IV. Sécurité**

30. Pendant la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants, débat de haut niveau compris, du 13 au 21 mars 2014, les autorités autrichiennes assureront la sécurité à l'extérieur du Centre international de Vienne. À l'intérieur, la sécurité sera assurée par le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU.

31. Pour toute demande particulière concernant la sécurité et les questions connexes, on s'adressera à la personne suivante:

Chef du Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU  
Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500  
A-1400 Vienne (Autriche)  
Bureau FOE08  
VICSecurityChiefOffice@unvienna.org  
Tél.: (+43-1) 26060-3901; télécopie: (+43-1) 26060-5834

32. Pour des raisons de sécurité, les participants à la session sont priés de ne pas laisser leurs bagages, serviettes ou ordinateurs portables sans surveillance.

#### **V. Documentation**

33. Les langues officielles de la réunion sont les six langues officielles de l'ONU, soit l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les documents officiels de la session seront disponibles dans les six langues officielles.

34. Des documents destinés à faciliter l'examen de certaines des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire sont disponibles sur la page Web consacrée à la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants, à l'adresse [www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CND/session/57.html](http://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/CND/session/57.html).

35. Le Secrétariat s'efforçant de réduire les dépenses et de limiter l'impact sur l'environnement en numérisant les documents et publications de conférence, les documents d'avant-session ne seront disponibles sur place qu'en nombre limité. Chaque délégation pourra en recevoir un jeu complet (un seul), dans la langue de son choix. Les représentants sont donc priés de bien vouloir apporter leurs propres exemplaires aux réunions.

36. Pendant le débat de haut niveau (13 et 14 mars 2014) et le débat ordinaire (17-21 mars 2014), le principal comptoir de distribution des documents sera situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment M. Chaque délégation disposera d'un casier pour les documents et pour le Journal. Le Journal exposera le programme de la journée et donnera d'autres informations relatives au déroulement de la session.

## **VI. Voyage des participants d'États membres de la Commission**

37. Pour ce qui est du financement, l'Organisation des Nations Unies a pour politique, en ce qui concerne les commissions techniques du Conseil économique et social, de ne prendre à sa charge que les frais de voyage par avion d'un représentant de chaque État membre de l'organe en question. Les gouvernements sont priés de transmettre au Secrétariat une notification officielle contenant des renseignements sur le représentant désigné pour bénéficier du billet d'avion et indiquant son adresse postale professionnelle, ses numéros de téléphone et de télécopie, son adresse électronique professionnelle et sa date de naissance, ainsi qu'une copie de son passeport. Conformément aux instructions données par le Secrétaire général adjoint à la gestion, les billets doivent être délivrés au plus tard deux semaines avant la date du départ. Ainsi, seules les demandes qui auront été reçues par le Secrétariat le lundi 17 février 2014 au plus tard seront traitées. Le Secrétariat ne sera pas en mesure de donner suite aux demandes reçues après cette date. Les gouvernements pourront acheter le billet de leur représentant puis adresser une demande de remboursement au Secrétariat après la réunion, conformément au règlement de l'ONU applicable en la matière (ST/SGB/107/Rev.6). Le Secrétariat communiquera des informations à cet égard sur demande. Les demandes de remboursement devront être adressées au Secrétariat (M0123).

## **VII. Informations générales**

### **Salles de conférence**

38. Dans les salles de conférence du bâtiment M du Centre international de Vienne dotées d'installations pour l'interprétation simultanée, tous les sièges seront équipés d'un appareil récepteur et d'écouteurs portatifs. Les participants sont priés de laisser ce matériel en place pour qu'il puisse être régulièrement vérifié et que les batteries puissent être rechargées si nécessaire.

### **Utilisation de téléphones et d'ordinateurs portables**

39. Les participants sont priés d'éteindre leurs téléphones portables à l'intérieur des salles de conférence car ceux-ci peuvent créer des interférences radioélectriques dans le système sonore et nuire à la qualité de l'interprétation et de l'enregistrement des débats.

40. L'utilisation d'ordinateurs portables dans les salles de conférence peut causer des problèmes analogues. Les participants sont priés de ne pas utiliser leurs ordinateurs portables près d'un micro ouvert.

### **Visas**

41. Les participants ayant besoin d'un visa doivent se mettre en rapport avec les autorités diplomatiques ou consulaires autrichiennes compétentes et demander un visa Schengen de court séjour (C) au moins trois semaines avant la date à laquelle ils prévoient d'arriver en Autriche. Dans les pays où l'Autriche n'a pas de représentation diplomatique ou consulaire, la demande de visa peut être faite auprès de l'autorité consulaire d'un État partie à la Convention de Schengen agissant dans ce pays au nom de l'Autriche. Le Secrétariat peut, sur demande du gouvernement,

fournir une note verbale contenant des informations sur la participation du requérant à la session de la Commission des stupéfiants, ce qui peut être utile dans le cadre de la demande de visa. Pour ce faire, il doit connaître les nom et prénom du requérant tels qu'ils figurent dans son passeport, sa date de naissance, sa nationalité et les données relatives à son passeport, et disposer d'une confirmation officielle du gouvernement qu'il représentera. Une note verbale/lettre officielle doit parvenir au Secrétariat au moins trois semaines avant le début de la réunion.

### **Hébergement**

42. Chaque participant effectue lui-même ses réservations d'hôtel. Au besoin, il s'adresse à la Mission permanente à Vienne de l'État qu'il représente pour obtenir de l'aide.

43. Les participants arrivant à l'aéroport international de Vienne sans avoir réservé de chambre d'hôtel pourront s'adresser au kiosque d'accueil des touristes à Vienne situé près du comptoir d'information dans la salle des arrivées. Ce kiosque est ouvert tous les jours de 6 heures à 23 heures.

### **Transport**

44. Les participants organisent eux-mêmes leurs déplacements entre l'aéroport et le Centre international de Vienne.

45. Une navette par autocar relie l'aéroport international de Vienne et Morzinplatz (près de la station de métro "Schwedenplatz", sur les lignes U1 et U4) pour 6 euros, bagages compris. Le trajet dure une vingtaine de minutes. La navette quitte l'aéroport à destination de Morzinplatz à 1 h 20 et 2 h 50, puis toutes les 30 minutes de 4 h 50 à 12 h 20, et Morzinplatz à destination de l'aéroport à 0 h 30 et 2 heures, puis toutes les 30 minutes de 4 heures à 23 h 30.

46. Il existe également une navette par autocar entre le Centre international de Vienne (près de la station de métro "Kaisermühlen/Vienna International Centre", sur la ligne U1) et l'aéroport international de Vienne. L'aller simple coûte 8 euros et l'aller-retour 13 euros. Le trajet dure entre 20 et 45 minutes environ. La navette quitte l'aéroport à destination du Centre international de Vienne toutes les heures de 7 h 10 à 20 h 10, et le Centre international de Vienne à destination de l'aéroport toutes les heures de 5 h 58 à 18 h 58.

47. Le City Airport Train (CAT) assure le transport des passagers entre le terminus CAT à Vienne (station de métro "Wien Mitte/Landstrasse", sur les lignes U3 et U4) et l'aéroport international de Vienne. L'aller simple coûte 11 euros et l'aller-retour 17 euros. Le trajet dure environ 16 minutes. Les trains quittent l'aéroport à destination de Wien Mitte/Landstrasse toutes les 30 minutes de 6 h 6 à 23 h 36, et Wien Mitte/Landstrasse à destination de l'aéroport toutes les 30 minutes de 5 h 36 à 23 h 6.



## VIII. Services

48. Au Centre international de Vienne, les participants pourront utiliser les services suivants.

### **Espaces de travail des représentants et connexion au réseau sans fil**

49. L'accès sans fil à Internet est disponible dans l'ensemble du bâtiment M. Des espaces de travail (espaces Internet ou "cybercorners") équipés d'ordinateurs offrant des logiciels standard et un accès Internet se trouveront au rez-de-chaussée du bâtiment M ainsi qu'au 7<sup>e</sup> étage (C0751) du bâtiment C.

### **Poste, téléphone et télécopie**

50. Un bureau de poste situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment C (poste 4986) assure tous les services postaux ordinaires (y compris télécopie) du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures.

### **Premiers secours**

51. On peut recevoir des soins à l'infirmerie du Service médical commun, située au 7<sup>e</sup> étage du bâtiment F du Centre international de Vienne (poste 22224 et, en cas d'urgence, 22222). L'infirmerie est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 14 heures à 16 h 30 (15 heures le jeudi). En cas d'urgence en dehors de ces heures, on s'adressera à la permanence du Service de sécurité (bureau F0E21, poste 3903).

### **Banque**

52. La Bank Austria a une agence effectuant toutes les opérations bancaires au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment C et un distributeur au rez-de-chaussée du bâtiment D du Centre international de Vienne. L'agence est ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à 15 heures (17 h 30 le jeudi).

### **Services de restauration**

53. La cafétéria se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment F; elle est ouverte de 7 h 30 à 10 heures (petit déjeuner) et de 11 h 30 à 14 h 45 (déjeuner). L'espace café de la cafétéria est ouvert de 8 h 30 à 15 h 30. Le restaurant est actuellement fermé pour rénovation.

54. Les espaces café des bâtiments M et C (7<sup>e</sup> étage) sont ouverts de 9 heures à 16 h 30. Le bar à cocktails du bâtiment C (2<sup>e</sup> étage) est ouvert de 11 h 30 à 15 heures et de 16 h 30 à 20 heures. Des réceptions peuvent être organisées au Centre international de Vienne; pour ce faire, il faut se mettre en rapport avec les services de restauration (tél.: (+43-1) 26060-4875; courriel: catering@unido.org).

### **Agence de voyage**

55. L'agence de voyage American Express (bureau C0E01) est à la disposition des participants pour tout ce qui touche aux voyages, à la location de voitures, au tourisme et aux excursions. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures.

### **Accès au Centre international de Vienne**

56. Il est conseillé aux participants qui arrivent au Centre international de Vienne par taxi de descendre dans la contre-allée (Nebenfahrbahn) de la Wagramer Strasse. Ils s'inscriront ensuite à la Porte 1, traverseront l'esplanade (Memorial Plaza) en direction de l'entrée "A", en suivant les panneaux conduisant au bâtiment M. Les participants arrivant par le métro (ligne U1) descendront à la station "Kaisermühlen/Vienna International Centre" et suivront les panneaux "Centre international de Vienne" avant de s'inscrire à la Porte 1, et d'entrer dans le bâtiment "A" après avoir traversé l'esplanade.

57. Il n'y a pas de stationnement réservé aux participants à la conférence, exception faite des membres de missions permanentes titulaires d'un permis de stationnement valable.

58. Il existe un manuel à l'usage des délégations qui peut être consulté à l'adresse [www.unodc.org/unodc/fr/commissions/handbook.html](http://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/handbook.html).